

Etats-Unis et des Provinces Britanniques.

Le volume est élégant, il contient les portraits des principaux journalistes de New-York, avec des illustrations des grands offices ou les éditeurs font leurs affaires à New-York, Philadelphie, et Boston. Le prix, qui est très bas, est fixé qu'à une piastre la copie; tout homme d'affaires devrait se procurer ce volume, ou toute personne qui s'intéresse à la prospérité des journaux en Amérique.

RECETTES**Savon à détacher**

On râpe ou l'on racle avec un couteau 1 livre de savon blanc de Marseille bien sec; on y incorpore exactement six jaunes d'œufs, 1 once de sel blanc pulvérisé, et autant de fiel de bœuf préparé qu'il en faut pour former une pâte molle très-homogène. Ce mélange s'opère très bien dans un mortier de marbre avec un pilon de bois semblable à ceux que les pharmaciens emploient pour la préparation des jus d'herbes médicinales. La pâte convenablement battue, est divisée en briques qu'on laisse sécher à l'air libre. Pour se servir de ce savon, la pièce à détacher est d'abord imbibée d'eau très-propre; elle est, ensuite frottée vivement des deux côtés avec le morceau de savon; après quoi on lave à grande eau, et la tache a disparu. On peut aussi enduire de savon le morceau d'étoffe taché, avant de le mouiller; on verse dessus seulement quelques gouttes d'eau; on frotte pour faire bien pénétrer le savon; on humecte encore un peu, on frotte de nouveau, et enfin on la lave dans de l'eau froide très-pure; la tache est enlevée.

Eau à détacher

La recette suivante est l'une des plus usitées; c'est celle dont se servent les soldats pour effacer les taches que peuvent contracter leurs vêtements d'uniforme; elle n'est applicable qu'au dégraisage des étoffes de laine suffisamment solides et résistantes.

Dans une pinte d'eau tiède on fait fondre 1 once de savon blanc et 1/2 once de sel de soude; on ajoute à la dissolution, tandis qu'elle est encore tiède, 1 once de fiel de bœuf, et lorsqu'elle est refroidie, quelques gouttes d'huile essentielle de lavande ou de citron. On passe le mélange à travers un linge fin, puis on le met en bouteille pour le conserver.

Il faut remarquer que cette eau, si elle séjourne sur le tissu assez longtemps pour sécher sur place, y laisserait une tache plus grande et plus visible que la première; de plus, l'étoffe serait à cette place sensiblement altérée. Aussitôt après qu'on s'en est servi à dose très-faible, en frottant avec une brosse douce, on se hâte de laver dans de l'eau chaude sans être bouillante, afin qu'il ne reste plus de traces de l'eau à détacher; elle est sans inconvénient, moyennant cette précaution.

**EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS.****LES PERSONNES QUI DÉSIRENT EXPOSER**

VOUDRONT BIEN
S'ADRESSER IMMÉDIATEMENT

L'hon. Ministre de l'Agriculture,
OTTAWA,

Pour obtenir les Blancs d'Application, les Règlements pour les exposants Canadiens, la Classification et autres renseignements désirables.

Comme l'espace réservé au Canada est restreint, les applica-

tions doivent être faites de suite et pas plus tard que,

LE 15 JUILLET PROCHAIN.

Aucune application ne sera reçue après cette date.
25 mai 1877.

**CONTRATS DE LA MALLE.**

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 22 JUIN

prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années en chaque cas, entre les endroits mentionnés plus bas à commencer du 1er OCTOBRE prochain.

BATISCAN et TROIS-RIVIÈRES, six fois par semaine;
CHICOUTIMI et ROBERVAL, trois fois par semaine;
CHICOUTIMI, BAIE SAINT PAUL, six fois par semaine entre le 1er septembre et le premier juin de chaque année.
MURRAY BAY et TADOUSSAC, trois fois par semaine;
BASSIN DE GASPÉ et GRANDE GREVE, trois fois par semaine;
MURRAY BAY et QUEBEC, six fois par semaine entre le 1er septembre et le 1er juin, et trois fois par semaine le reste de l'année;
SAINTE-ANNE LA POCATIERE et SAINT ONESIME, trois fois par semaine;
SAINT-LEONARD et STATION DU CHEMIN DE FER trois fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc aux bureaux de Poste mentionnés plus haut, et aux bureaux intermédiaires, ou du sousigné,

WILLIAM G. SHEPPARD

Inspecteur des Bureaux de Poste

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

Québec, 25 avril 1877.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU**

DES

**Comtés de Montmagny, Bellechasse et
l'Islet**

Il est par les présentes donné avis aux membres de cette Compagnie qu'un DIVIDENDE de \$7500 formant 10 0/10 sur chaque billet a été imposé sur tous les billets en dépôt et en vigueur le premier jour de mai courant, pour couvrir les pertes souffertes par cette Compagnie depuis le premier octobre dernier.

Le paiement de cette imposition de dix pour cent sur le montant originnaire des dits billets en dépôt est actuellement requis pour être versé au bureau de la Compagnie, à Montmagny, ou à des agents de la Compagnie dûment autorisés, sous trente jours de cette date.

Ceux des membres qui n'ont pas encore payé les taxes imposées pour les années 1875 et 1876 sont requis de le faire sans délai, afin d'éviter le désagrément d'une demande judiciaire.

Montmagny, 12 mai 1877.

Par ordre,

JAMES OLIVA, Président.
L. FRÉCHET, Secr.-Trés.

15 mai 1877.